

Infection au virus de l'herpès équin : rhinopneumonie

(d'après Commission Vétérinaire FSSE, FEI, EQUINELLA et RESPE)

La rhinopneumonie ou herpesvirose est une maladie des chevaux très contagieuse qui peut être mortelle; elle est provoquée par le virus d'herpès équin (EHV), les types 1 et 4 sont les plus contagieux.

Le virus peut se manifester sous diverses formes cliniques:

- Maladie respiratoire (type 4 et 1) : toux et jetage
- Avortement en fin de gestation ou mort de poulains nouveau-nés (type 1)
- Forme neurologique (type 1) : ataxie et décubitus

Cette maladie fait actuellement parler d'elle car une augmentation du nombre de cas cliniques a été constatée par exemple en France (Normandie).

La situation en Suisse n'est pas très alarmante (voir www.equinella.ch) mais il y a lieu de rappeler ici que les éleveurs sont particulièrement concernés puisque l'EHV 1 provoque des avortements.

Les deux recommandations suivantes s'adressent aux éleveurs :

- Séparer strictement les chevaux d'élevage de ceux de concours,
- Systématiquement vacciner les juments poulinières (portantes).

Le principal mode de transmission est direct par des aérosols de chevaux infectés qui toussent ou s'ébrouent. C'est pourquoi il faut éviter des contacts avec d'autres chevaux lors de la présentation des poulains ou de jeunes chevaux.

Une transmission indirecte est également possible par l'intermédiaire de mains, du harnachement ou d'habits. C'est pourquoi nous déconseillons d'avoir recours à un seau d'avoine commun pour tous les chevaux lors du test en terrain (chaque éleveur devrait avoir un tel seau pour son cheval).

Le virus ne peut survivre que quelques semaines dans l'environnement.

Une fois qu'il a été malade, un cheval infecté reste un porteur silencieux. Le virus reste à l'état latent (absence de signes cliniques) mais peut être réactivé par un stress (fatigue, transport, etc.) et provoquer la maladie à n'importe quel moment.

En cas de doute ou de cheval qui tousse, il est recommandé de régulièrement contrôler sa température; dans un tel cas il faut renoncer à une présentation de poulains ou de jeunes chevaux.

La vaccination est une mesure préventive efficace, même si elle ne confère pas une protection absolue.

Un cheval non vacciné doit recevoir une vaccination de base de 2 injections espacées d'un mois. La protection sera efficace environ 2 semaines après la deuxième injection. Les juments poulinières reçoivent ensuite un rappel au 5^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème} mois de gestation (contactez votre vétérinaire).

Une vaccination contre l'herpès n'empêche pas la maladie (surtout sa forme neurologique); cependant les chevaux vaccinés sont moins fortement touchés (signes cliniques atténués ou absents). De plus une épidémie d'herpès (avec avortements) est moins probable au sein d'une écurie vaccinée. Les chevaux en cours d'immunisation semblent plus menacés que des chevaux non vaccinés. Les chevaux vaccinés peuvent contribuer à propager le virus en cas d'infection.

Dr Michel Dahn
Vétérinaire